



Annexe au code de vie – Ajouts pour 2025-2026

janvier 2026

En ce qui a trait au respect :

- J'appelle les membres du personnel de l'école « madame » ou « monsieur », et je les vouvoie.
- Je respecte la vie privée et la réputation des autres.
- Je demande le consentement avant de prendre une photo ou d'enregistrer quelqu'un.
- J'utilise les réseaux sociaux et toutes autres plateformes de communication en ligne de manière respectueuse et responsable.
- Je respecte en tout temps la règle d'avoir le visage à découvert, sauf lorsqu'il doit être couvert en raison d'un motif de santé, d'un handicap ou des exigences propres à l'exécution de certaines tâches.

Téléphones et appareils mobiles :

- Les téléphones, écouteurs et autres appareils mobiles personnels ne doivent pas être utilisés du début à la fin de la journée de classe.
- Cette règle s'applique dans l'école, sur les terrains et lors des activités scolaires à l'extérieur.

Exceptions :

- Si l'enseignant demande l'utilisation d'un appareil pour une activité d'apprentissage.
- Si l'état de santé de l'élève le nécessite, pour porter secours à toute personne en raison de son état de santé ou pour toute autre situation d'urgence.
- Si un besoin particulier lié à un handicap ou une difficulté d'apprentissage ou d'adaptation l'exige.

Isabelle Godmer
Directrice

Émilie Villeneuve
Directrice adjointe